

Situation particulière relative aux cours d'eau: quelle aide possible?

La commune d'Alle, comme d'autres communes peut-être, vit une situation particulière s'agissant des cours d'eau. En effet, quatre affluents de l'Allaine se rejoignent sur cette commune. Ce sont 22 kilomètres de berges environ qu'il s'agit d'entretenir. Cette situation conduit à un coût d'entretien important pour la commune, qui est le "delta" de l'Allaine.

Toute situation particulière peut être traitée de manière particulière. En effet, dans le même ordre d'idée, une aide supplémentaire est accordée à certaines communes pour le déneigement, vu l'altitude.

Face à ce constat, il paraît adéquat de faire le point sur la situation et il est demandé au Gouvernement de répondre aux questions suivantes:

- Quel est le statut juridique des berges et des cours d'eau traversant une commune?
- Quelles aides cantonales et fédérales sont prévues, au titre de protection ou de revitalisation des digues notamment, pour l'entretien des berges et cours d'eau traversant une commune?
- Vu la particularité de Alle, y-a-t-il des aides ou subventions supplémentaires possibles?
- Toutes remarques utiles.

Pour le groupe PDC-JDC

Hubert Farine

Delémont, le 22 mai 2013